

En 2023, un nouveau processus d'immatriculation supprimera des retards et réduira les coûts pour les infirmières formées à l'étranger

Au début de l'année 2023, l'AIAANB et l'AIINB, en partenariat avec leurs homologues de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse, mettront à l'essai un nouveau processus d'immatriculation pour les diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI) visant à éliminer des mois, voire des années, d'attente pour le traitement des demandes. Au Nouveau-Brunswick, le processus simplifié permettra de réduire les obstacles et les retards grâce aux mesures suivantes.

Plus grand nombre de possibilités pour l'évaluation des diplômes

Lorsque nous recevons une candidature d'une infirmière ou d'un infirmier formé à l'extérieur du Canada, nous vérifions toujours ses besoins de formation par le biais d'une évaluation de son diplôme dans le cadre de notre processus d'immatriculation. En 2023, les DISI pourront demander une évaluation de leur diplôme auprès d'une liste croissante d'organismes. Les rapports de recommandation du Service national d'évaluation des soins infirmiers (SNEI) continueront d'être acceptés, mais ne seront plus obligatoires. Nouveaux organismes reconnus :

- Filiale canadienne du World Education Service (WES)
- Comparative Education Service (CES)
- ICAS du Canada (service canadien d'évaluation des diplômes internationaux)
- International Credential Evaluation Service (ICES)

Les évaluations de diplôme déjà effectuées à des fins d'immigration seront acceptées si elles sont accompagnées d'une validation d'un organisme d'évaluation des diplômes ci-dessus. De plus amples informations sur les compléments nécessaires à la validation des évaluations de diplômes seront disponibles en janvier 2023.

Guichet unique d'évaluation

Actuellement, les évaluations dont l'AIAANB et l'AIINB ont besoin pour traiter une demande d'immatriculation ont lieu à différents moments du processus de demande et font appel à différents organismes ayant leurs propres formulaires et leurs frais. Ce processus est compliqué et peut engendrer des délais. À l'avenir, le Nursing Community Assessment Service (NCAS) pourra évaluer la formation, les compétences linguistiques et potentiellement les compétences en soins infirmiers avant même que l'AIAANB et l'AIINB commencent leur processus de traitement des demandes. La possibilité de faire réaliser toutes ces évaluations en une seule fois, par une seule organisation, simplifiera le processus de traitement des candidatures.

Choix de parcours vers de multiples rôles dans les soins de santé

Les candidates et candidats formés à l'étranger souhaitant exercer au Nouveau-Brunswick pourront faire évaluer leurs compétences infirmières par rapport aux exigences des professions d'infirmière/infirmier immatriculé(e) et d'infirmière/infirmier auxiliaire autorisé(e), ce qui leur permettra d'intégrer notre système de santé assez rapidement dans un poste correspondant à leurs compétences.

Avis aux diplômés internationaux en sciences infirmières souhaitant exercer au Nouveau-Brunswick

Le nouveau processus d'immatriculation sera disponible début 2023. En attendant, nous vous encourageons à visiter les sites Web respectifs de l'AIAANB et de l'AIINB et à y consulter les informations et les ressources relatives aux processus d'immatriculation actuels des diplômés internationaux.

AIAANB : <https://www.anblpn.ca/infirmieres-et-infirmiers-formes-a-letranger>

AIINB : <https://www.nanb.nb.ca/candidatures-des-diplomees-a-letranger>